LA RENTRÉE DES CHAMBRES

Le programme des prochains travaux parlementaires

La première séance de la Chambre sera présidée par le doyen d'âge, M. GROUSSAU, député du *Nord*, qui a eu 83 ans au mois de juin dernier et qui a été réélu sans discontinuer depuis 1902.

L'élection du Bureau ne donnera lieu qu'à un minimum de compétitions. Aucune concurrence ne sera opposée à M. Bouisson, président sortant. Quant aux vice-présidents, il n'y a pas de vacance à combler dans leurs rangs : ce sont, MM. Yvon Delbos, E. Moncelle, H. Paté et A. Hesse.

Plusieurs nouveaux secrétaires seront nommés, le renouvellement s'établissant par roulement, mais les trois questeurs, MM. Cazals, vice-doyen de la Chambre, Barthe et Tranchand, seront certainement maintenus en fonctions.

Les préoccupations d'ordre budgétaire et financier domineront certainement encore cette année l'activité parlementaire. En tenant compte du délai nécessaire pour la rédaction du rapport général, la délibération en séance publique des budgets particuliers ne pourra pas être abordée au Palais-Bourbon avant le 16 janvier, bien que, pour hâter le débat, le Gouvernement soit opposé à l'institution d'une discussion générale devenue superflue après les débats qui se sont déroulés depuis trois mois.

La loi de finances

La Commission des Finances va avoir à s'occuper du projet de loi de finances qui comporte, comme on sait, la détermination des impôts et revenus du Trésor pour le budget général comme pour les budgets annexes ainsi que celle des moyens de service et des dispositions particulières annuelles.

Sur ses 163 articles, plusieurs auront été révisés par les services du Ministère des Finances et de nouvelles dispositions y seront sans doute ajoutées en vue de réaliser l'équilibre complet, surtout si, se fondant sur les nouvelles données du rendement des impôts fournies par les statistiques de l'année entière, le Ministre du Budget a procédé à de nouvelles évaluations et prévu, en conséquence, des mesures qui ne figuraient pas parmi celles qu'avaient envisagées M. Lucien Lamoureux l'été dernier.

Il est même possible que de nouvelles dispositions remplacent certaines de celles qui avaient été proposées à cette époque et qui apparaîtraient à présent comme ne correspondant plus aux besoins de la situation ou aux vœux du Parlement.

Mesures fiscales

Parmi les mesures qui figuraient dans le projet de loi de finances de M. Lamoureux se trouvaient notamment :

Le maintien de la majoration de 10 % de toutes les cotes de l'impôt général sur le revenu, majoration prévue pour l'année 1933 seulement par la loi du 28 février dernier ;

Une importante modification de la taxation des bénéfices industriels et commerciaux, déjà présentée dans le projet de budget de 1933 et le projet de redressement de M. Henry Chéron ;

Un renforcement du contrôle des déclarations sur le revenu ; l'extension de la taxation au produit brut pour les droits de douane ; l'imposition des affaires traitées sur les bourses étrangères ; une augmentation des taxes sur les voitures hippomobiles ; le quintuplement des droits sur les poivres ; une réforme du régime des droits successoraux ; le retour sur certains privilèges fiscaux ;

La suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires et son remplacement par une taxe unique à la production sur : a) les boissons (bières, eaux minérales, boissons gazéifiées et sirops) ; b) les produits de parfumerie ; c) les produits noirs (huiles minérales, lourdes, essences et leurs dérivés) ; d) les produits d'épicerie (biscuits, pain d'épices, pains de régime, cacao, chocolat, chicorée, denrées coloniales, poivre, piment, canelle, girofle, manioc, semoule, riz, tapioca, sel, vinaigre, etc.) ;

Telles sont les principales mesures qui étaient primitivement prévues pour réaliser l'équilibre du budget de 1934, qui seront vraisemblablement maintenues pour la plupart et peut-être complétées très prochainement.

Le vote du budget et les interpellations

Si les travaux parlementaires se déroulent sans à-coups jusqu'à la fin de mars, on peut espérer que le budget de l'exercice sera définitivement adopté par les deux Chambres avant les vacances de Pâques, c'est-à-dire avec deux mois d'avance sur 1933.

Au cours des vacances, de nombreuses demandes d'interpellations ont été déposées. Elles portent presque toutes sur la catastrophe de Lagny et sur l'escroquerie de Bayonne.

On ne peut prévoir encore le développement que prendront les débats sur ces deux faits.

DEUX JUMEAUX NÉS, L'UN EN 1933, L'AUTRE EN 1934

Peu banal est le cas de Mme Simon Koster, ménagère à Plesnois, près de Metz, qui donna le jour à deux jumeaux dans la nuit de la Saint-Sylvestre. L'un, un vigoureux garçon, est né le 31 décembre, à 23 h. 45 ; l'autre, une mignonne fillette, fit son entrée dans le monde le 1er janvier, à 0 h. 15. Ils sont nés la même nuit, mais pas la même année.

Le plus curieux est que la fillette, née en 1934, est légalement l'aînée de son frère, venu au monde l'année précédente.

La catastrophe d'Alsace

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Jusqu'à présent, les corps des victimes n'ont pu être retrouvés. La mère de M. Roth, qui était arrivée de Mulhouse, jeudi soir, pour rendre visite à son fils, et qui avait été logée au premier étage de l'usine, a pu être sauvée par un ouvrier.

Les vannes ont été endommagées et les dégâts se montent à plusieurs millions.

On suppose que le personnel de l'usine se trouvait, au moment de l'accident, dans la partie inférieure du bâtiment et qu'il n'a pu s'enfuir en raison de la violence des eaux.

L'organisation des secours

Au milieu de la nuit, la terrible nouvelle alarma Colmar, situé à 40 kilomètres environ du lieu de la catastrophe. Les troupes et les pompiers accoururent aussi rapidement que possible. Les ingénieurs de Colmar et de Mulhouse arrivèrent bientôt. Le lac Noir et le lac Blanc se trouvant à 1.100 mètres d'altitude, leur accès fut rendu très difficile par la neige dont l'épaisseur atteint un mètre.

Toutes les dispositions ont été rapidement prises pour faire revenir l'eau du lac Noir à son niveau normal. Une vanne a pu être ouverte pour l'épanchement des eaux.

Des maisons évacuées

Les habitants, alertés, ont quitté leurs maisons avec calme, et on pense que, soit dans la journée de vendredi, soit dans celle de samedi, ils pourront rentrer chez eux.

Le préfet du Haut-Rhin, qui s'était rendu immédiatement sur les lieux pour organiser les secours est rentré à Colmar, vendredi, vers 7 h. du matin.

Il pense que le barrage du lac Noir pourra résister à la pression des eaux, et il espère que l'on pourra arriver à donner au lac son niveau normal.

Le lac Noir se trouve sur le territoire de la commune d'Orbey.

Cependant, le préfet a donné l'ordre d'évacuer les fermes des villages en contre-bas du lac Noir, car malgré la rapidité des travaux de secours, on redoutait en effet une rupture des digues.

En raison du brouillard, il a été impossible, jusqu'à présent, d'établir d'une façon précise les causes de l'accident.

LE NOUVEAU CABINET ROUMAIN

M. Tataresco, président du Conseil, s'est présenté à l'audience du roi à Sinaïa à 13 h. 30 (heure locale). Il a été retenu à déjeuner par le souverain.

La liste définitive du nouveau gouvernement comprend les mêmes personnalités que le cabinet Duca, à l'exception de M. Constantin Bratiano, le chef du parti libéral, qui ne fait pas partie du cabinet Tataresco.

M. Tataresco conservera le département du commerce et M. Titulesco celui des Affaires étrangères. Le portefeuille des finances sera confié à M. Slavesco, ancien sous-secrétaire d'Etat au ministère des Finances, ayant comme sous-secrétaire d'Etat M. Demettre Constantinesco.

L'action dirigée contre la « Garde de Fer »

On précise que, dans son entretien avec M. Tataresco, M. Titulesco a laissé entendre qu'il ne collaborerait avec le nouveau cabinet que si celui-ci s'engageait à poursuivre l'œuvre de restauration de l'ordre commencée par M. Duca et visant la Garde de fer et les partis extrémistes. M. Tataresco étant lui-même partisan de cette action, l'accord a été rapidement établi entre les deux hommes d'Etat. Le gouvernement poursuit d'ailleurs avec une énergie redoublée l'action contre la Garde de fer, dont près de 8.000 membres auraient été arrêtés ces jours derniers. Ce sont pour la plupart des étudiants, mais des paysans et de petits employés ont également été arrêtés. On croit, en outre, qu'au cours des bagarres avec la police, plusieurs légionnaires de la Garde de fer ont été abattus. Son chef Codreano a disparu et le parti est actuellement privé de direction.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Samedi 6 janvier 1934. — Soleil : lever : 7 h. 46 ; coucher : 16 h. 7 ; Lune : lever : 22 h. 16 ; coucher : 10 h. 9.

Aujourd'hui : Fêts des Rois. — Demain : Sainte-Mélanie.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille; — Observations faites le 5 janvier 1934, à 18 h.: Baromètre : 768 mm. 1, hausse depuis la veille, à 18 h. : 7 mm. 5 ; Thermomètre : Fronde : 3.5 ; Minima : 2.8 ; Maxima : 6.4; Etat hygrométrique : 88 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : 2 mm. 8 ; Direction du vent : Nord-Ouest ; Force : modérée ; Direction des nuages ; Pas d'observation ; Etat du ciel : pur ; Temps probable pour samedi : Un peu froid ; Assez beau.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Assez beau temps ; Ciel demi à trois quarts couvert se couvrant par intervalles avec quelques averses ; Vent du secteur Nord-Ouest, modéré revenant à Ouest, puis à Sud-Ouest. — Le minimum de température sera en baisse sur la veille.

NOMINATIONS. — Par décret en date du 31 décembre 1933, rendu sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, MM. Amiaud et Guernier, anciens professeurs à la faculté de droit de l'université de Lille, sont nommés professeurs honoraires.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
Consultez le
GUIDE IMPRIMEUR LOUIS MASSON
LE PLUS COMPLET
LE PLUS PRATIQUE
Couverture rouge
EN VENTE PARTOUT

LES GRANDES ESCROQUERIES

Le scandale de Bayonne

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le passé de l'escroc

Stavisky, l'escroc de Bayonne, que toutes les polices de France recherchent activement, avait été condamné le 20 décembre 1916 par la Cour de Paris, à six mois de prison et 100 francs d'amende pour abus de blanc-seing. Il a été amnistié peu après et le 6 mai 1918, il a été de nouveau condamné par la Cour de Paris à quinze jours de prison avec sursis et 25 francs d'amende pour abus de confiance. Il se peut que cette condamnation ne figure pas à son casier judiciaire.

Ce n'est que le 20 décembre 1933 que Stavisky, ayant eu vent que les affaires de Bayonne marchaient mal, a quitté Bayonne et est rentré directement à son hôtel à Paris, qu'il a quitté le 23 décembre, ayant ainsi le temps de gagner le large, car le mandat d'ameneur de Bayonne ne date que du 28 décembre.

Quant aux autres personnes mêlées à l'affaire de Bayonne, Hayotte, Henri Cohen et Tissier, elles n'ont aucune condamnation.

Nouvelles demandes d'interpellation

M. Marcel Déat a déposé, au nom du groupe parlementaire du Parti socialiste de France, une demande d'interpellation visant les mesures d'assainissement que le gouvernement compte prendre à la suite du scandale financier de Bayonne.

D'autre part, M. Pezet demande à interpeller le gouvernement sur le rôle de la section financière du Parquet dans la prévention des escroqueries financières. Cet organisme connaissait-il les agissements antérieurs de Stavisky ? A-t-il été consulté ou non à son sujet ? A-t-il ou non, pris l'initiative de communiquer à qui de droit ses informations ? Dans la négative, à quoi sert la section financière du Parquet au point de vue de la protection de l'épargne.

Les « opérations » de Stavisky dans le Boulonnais

Nous avons signalé hier comment le fameux Stavisky tenta de jeter des jalons pour escroquer les épargnants boulonnais, mais qu'il ne put y réussir grâce à la perspicacité du directeur boulonnais du Crédit Municipal.

Hier, des personnalités ayant rencontré Stavisky dans les salles de baccara du Casino du **Touquet-Paris-Plage**, dans lesquelles il entrait au moyen d'une carte ne lui appartenant pas, nous ont confirmé la façon habile avec laquelle il se faisait « ses » relations.

Par ailleurs, il nous a été confirmé que les opérations délictueuses de prêts sur gages étaient constamment réalisées publiquement dans la grande station balnéaire. Que de profits ont été ainsi perdus pour le Trésor !

Une histoire de vol de 1.200.000 francs de radium, en Belgique

...mais c'était une tentative d'escroquerie à l'assurance

(De notre Rédaction Belge)

Il y a quelques jours, était remise à l'expédition à Bruxelles-Midi et à destination d'Anvers une caisse renfermant un prétendu sel de radium. L'expéditeur, un nommé P..., un Français demeurant à Uccles, déclarait que le colis et son contenu avaient une valeur de 1.200.000 fr. A l'arrivée du colis à Anvers, le destinataire, un nommé S..., resta introuvable. L'expéditeur, prévenu, donna des instructions pour que le colis soit renvoyé à Bruxelles. Il vint en prendre possession, mais il déclara que la boîte n'était plus la même qu'au départ. Le colis fut ouvert en présence du Parquet et on constata, en effet, la disparition du radium.

Une instruction fut ouverte par toutes les autorités du chemin de fer et de la justice, tant à Bruxelles qu'à Anvers.

Escroquerie

En dernière heure, nous apprenons que ce prétendu vol est une tentative d'escroquerie à l'assurance. Le Parquet de Bruxelles a continué son enquête dans la soirée de vendredi. Il a interrogé longuement Walter P..., un sujet français né dans l'Afrique Occidentale. Il a acquis la preuve qu'il s'agit d'une tentative d'escroquerie à l'assurance. P... a, en effet, reconnu qu'il n'y avait pas de radium dans le colis, mais simplement du glaco-glace et quand le colis est revenu, le glaco-glace avait fondu et le colis avait perdu, de ce fait, un poids de dix kilos. P... sera poursuivi pour tentative d'escroquerie et outrages à la magistrature.

Une banque de Bâle assaillie par des bandits

Ceux-ci blessèrent les caissiers et s'enfuirent en auto

Vendredi matin, deux inconnus ont pénétré à l'intérieur d'une banque, à Bâle, et ont tiré six coups de revolver sur les deux caissiers de l'établissement, les blessant grièvement.

Après avoir fait main basse sur une cassette contenant 4.500 fr. et un nombre de billets de banque indéterminé, les agresseurs se sont enfuis en auto.

Les exploits d'un trio à Lille

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Il va sans dire qu'outre les références que je viens de vous demander et que je trouve satisfaisantes, j'ai besoin que vous versiez un cautionnement de 3.000 francs. Ce cautionnement, la Banque de France en sera dépositaire. Il vous suffira ensuite de signer un contrat en double exemplaire qui sera dûment enregistré. Je vous remettrai un exemplaire le 6 janvier et vous entrerez en fonctions dès lundi 8 janvier ».

Trois mille francs engloutis

Lecture faite du contrat, qui était un simple compromis sous seing privé en bonne et due forme et qui prévoyait les cas de maladie, l'intervention de l'assurance et les congés annuels conformément à la loi. M. A... verse la somme demandée et s'en va. On lui délivre un reçu ainsi libellé : « Reçu de M. A..., avenue de Bretagne, à Lille, la somme de trois mille francs pour être versée à la Banque de France conformément à la loi. Le 3 janvier 1934. Pour acquit, Lille, même date. Signé : Declercq. »

En quittant le bureau du fameux consortium, M. A... laissa la place à une vingtaine de personnes qui postulaient l'emploi et qui tenaient prête dans leur portefeuille la caution de 3.000 francs. La quittance de M. A... portait le n° 84.

Le Consortium n'était qu'un mythe

Hier matin, M. A... fut pris de sombres pressentiments. Il se rendit dans les bureaux de la Banque de France, où il apprit qu'on ignorait cette société et qu'aucun versement de cet ordre n'avait été effectué. De plus en plus inquiet, M. A... se rendit à l'Enregistrement, où on lui répondit dans le même sens, mais en ce qui concerne le contrat, cette fois. A midi, il courut boulevard Vauban et, devant la porte, il fut cloué de stupeur : la plaque de cuivre avait disparu. Il sonna. La gérante de l'immeuble — précisons tout de suite que le propriétaire et la gérante de l'immeuble sont en tous points respectables — lui répondit que M. Defer et son entourage étaient partis le 3 janvier, vers 17 heures, et qu'elle n'avait aucune nouvelle de ces gens.

— Mais ce n'est pas M. Defer. Il s'appelle Declercq.

— Il a retenu l'appartement à usage de bureau pour un mois au nom de M. Defer. C'est tout ce que je sais. J'ai enlevé la plaque parce que des personnes viennent sonner, par centaines, et que c'est assommant.

M. A... avait compris.

Avalanche de plaintes

Il alla porter plainte hier, à 15 heures, à M. Derret, commissaire du cinquième arrondissement, qui ne marqua aucun étonnement, car le propriétaire de l'immeuble avait été l'aviser du court séjour fait par le trio dans le bureau hâtivement loué et de la kyrielle de gens qui étaient venus dès après ce départ précipité, sonner à cette porte. Un fonctionnaire des Contributions indirectes s'était, lui aussi, inquiété mais vainement de l'installation de cette nouvelle société commerciale.

M. Derret avait déjà alerté la Sûreté de Lille et l'affaire est confiée au brigadier Rémy.

On attendait les plaintes pour intervenir. Celle de M. A... est la première. On s'attend à une avalanche, quatre-vingt trois plaintes, pour le moins...

L'escroc et ses deux complices ont disparu. Opérant au jour le jour, ils sont sans doute en train de faire de nouvelles dupes en d'autres villes. Quand ils sentiront le danger de leur système, ils changeront de formule et la comédie continuera... jusques à quand ?

FRED.

Un vol audacieux commis dans l'express Bruxelles-Ostende

40.000 francs de titres et 250 livres sterling ont été enlevés de l'armoire blindée du fourgon

(De notre Rédaction Belge)

Jeudi soir, l'express Bruxelles-Ostende entrait en gare d'Alost, à 21 h. 26. Le chef garde, M. Menu, d'Ostende, s'aperçut à ce moment que l'armoire aux valeurs du fourgon avait été défoncée. On avait enlevé quatre sacs d'une banque de Bruxelles contenant des titres, des chèques, des effets, des bank-notes. Les sacs avaient été éventrés sur place et le voleur avait fait un triage.

Une enquête fut ouverte. Le voleur a dû s'introduire dans le wagon à la gare de Bruxelles-Nord et il a dû, aussi, éventrer la paroi de l'armoire et s'y cacher. Puis, à 400 mètres de la gare de Dilbeck, il a fait fonctionner le frein Westinghouse et il a sauté du convoi en marche. Or, Dilbeck est à quinze minutes environ de Bruxelles. C'est donc en quinze minutes que l'audacieux bandit a perpétré son vol. Il a emporté pour 40.000 francs de titres dont on connaît les numéros, et 250 livres sterling.

LE "REVEIL ILLUSTRE"
paraît tous les mercredis
16 pages, 0.35 centimes

LE MEURTRE DE SOLESMES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

— Vous avez frappé et menacé de mort votre ancienne amie, que vous avez rencontrée près de la fontaine ?

— Ce n'est pas vrai.

— Des témoins déclarent qu'ils vous ont vu, allant chez Caudrelier, un tranchet à la main.

— Ils mentent.

Blas nie tout, mais il change de tactique lorsque l'on parle de la scène tragique.

— J'étais jaloux de Rosine, dit-il, je l'aimais et je ne pouvais supporter qu'elle fréquente d'autres que moi. Je n'avais pas l'intention de la frapper, mais soudain j'ai vu rouge.

— Avec quelle arme l'avez-vous frappée ?

— Avec un tronçon de baïonnette que j'ai trouvé sur le talus du chemin de fer.

— N'est-ce pas aussi une question d'intérêt qui vous a dressé contre votre ancienne amie ?

— Si, concède Blas. Elle m'a déjà quitté cinq fois, mais à sa dernière escapade, elle a emporté mes économies, c'est-à-dire l'argent que j'avais gagné pendant la campagne betteravière.

L'enquête à Solesmes

Telle est la défense de Blas qui voudrait bien que l'on écarte toute question de préméditation et que l'on mette son geste meurtrier au compte de la jalousie, qui a si souvent l'indulgence des juges.

On doute qu'il puisse réussir. Les confrontations qu'il va subir avec des témoins dignes de foi, l'amèneront sans doute à changer son attitude.

Quoi qu'il advienne, Blas doit savoir ce qui l'attend. Il a déjà tant encouru de condamnations qu'il ne peut plus espérer éviter la relégation.

La gendarmerie de Solesmes poursuit encore son enquête et les investigations entreprises par l'actif chef de brigade Duée apporteront sans doute bientôt toute la lumière sur la scène du drame.

Au cours de la journée d'hier, sous la direction de M. Duée, on s'est efforcé de retrouver l'arme que Blas dit avoir jetée dans la Selle, sous le pont du chemin de fer, route de Briastre.

Chaussés de bottes, MM. Bernardin et Léon Glacet cherchèrent en vain dans l'eau trop boueuse pour que les investigations pussent être effectives. Le cantonnier, M. Edouard Turpin, avait amené le matériel utile aux recherches. Celles-ci seront poursuivies dès que les eaux seront moins hautes.

D'autre part, la gendarmerie a saisi chez M. Caudrelier père, les vêtements portés par la victime : une robe et un manteau qui portent de nombreuses traces des coups, petites déchirures qui paraissent avoir été faites par une lame très effilée. S'agit-il, comme le déclare Blas, d'un tronçon de baïonnette ?

C'est ce qu'il sera intéressant de savoir. L'arme retrouvée, on saura si Blas a pu la ramasser sur le talus du chemin de fer où les gamins du quartier avaient déjà dû sûrement l'apercevoir, et dans le cas contraire, s'il ne s'en était pas spécialement muni pour se venger de sa maîtresse qui l'avait délaissé.

Mais la préméditation n'est-elle pas déjà sérieusement établie ?

LA GRANDE KERMESSE DE LILLE

C'est à la Pentecôte, les 20 et 21 mai, qu'auront lieu les réjouissance populaires organisées par l'Administration municipale de Lille, lors de la Grande Kermesse annuelle.

Concours de musique

A l'occasion du Centenaire de la Musique Municipale, un concours International de Musique sera organisé, dimanche 20 mai, avec le concours de la Fédération des Sociétés Musicales du Nord et du Pas-de-Calais.

Sont invités à y prendre part les sociétés chorales, les harmonies, fanfares, groupes de clairons, tambours, trompes de chasse, fifres et estudiantinas, accordéonistes, y compris les groupes scolaires et les symphonies composées exclusivement d'amateurs.

Indépendamment des catégories dont le comité organisateur pourra juger l'institution nécessaire, le concours sélectionnera les sociétés en trois divisions : Première division : première et deuxième sections : Deuxième division : première et deuxième sections ; Troisième division : première, deuxième et troisième sections.

Les épreuves auront lieu au cours de la matinée et consisteront en un concours : 1. de lecture à vue ; 2. d'exécution ; 3. d'honneur.

Outre les primes en espèces, payées intégralement et dans toutes les sections au prorata des points obtenus, des primes kilométriques seront allouées aux sociétés adhérentes quel que soit le mode de transport employé.

Les inscriptions seront closes le 15 février.

Toute correspondance ou demande de renseignements doit être adressée à M. Paul Laigre, directeur artistique du concours, ou au Service Municipal des Fêtes, Mairie de Lille.

Carnaval d'Eté

Le lundi de la Pentecôte est réservé au grand concours-cortège de sociétés et groupes costumés, avec musiques et chars, qui obtint tous les ans un succès considérable et attire à Lille des dizaines de milliers de spectateurs.

Le concours-cortège de carnaval, dont le règlement est actuellement à l'étude, sera doté de quatre-vingt-dix mille francs de prix et primes et ouvert aux associations et sociétés belges et françaises.

En vue de l'envoi du règlement, les sociétés nouvellement constituées qui auraient l'intention de participer au Carnaval d'Eté peuvent, dès à présent, se faire connaître au Service Municipal des Fêtes, Mairie de Lille.

L'ÉMEUTE DE CALAIS

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les blessés

Il n'en était pas de même parmi le service d'ordre. M. le commissaire Flament, pris à la gorge par un manifestant, avait reçu diverses contusions violentes. M. Provin, officier de paix, avait une blessure sérieuse à la tempe droite, M. Rouillat, chef de la Sûreté, à la main gauche. Une dizaine d'autres agents durent être pansés et M. Duchateau, gendarme, avait, assurait-on, une côte cassée. Parmi les manifestants également, il y eut de nombreux blessés.

A midi dix, le calme faisait suite à la bataille, le bruit ayant couru de l'arrivée de renforts de police. En fait, un peloton de gardes mobiles, sous les ordres du lieutenant Perrin, avait été dirigé de **Boulogne-sur-Mer** sur Calais. D'autres pelotons devaient être demandés à **Saint-Omer** et à **Aire-sur-la-Lys**. Dans la soirée, d'ailleurs, on nous a déclaré que trois de ces pelotons resteraient à Calais jusqu'à ce que la situation ne permette plus de craindre l'émeute.

Nous avons pris des nouvelles des blessés qui sont soignés à leur domicile et dont l'état semble ne s'être pas aggravé. M. le commissaire central Flament, qui fut envoyé à Calais à la suite de semblables émeutes à Limoges, au cours desquelles il fut grièvement blessé en voulant parlementer avec des manifestants, confiait avec beaucoup de cran qu'on « l'avait envoyé à Calais, ville très calme, pour qu'il y passe son temps de convalescence !... » La vie présente parfois de ces fatalités troublantes.

Les revendications des chômeurs et les déclarations de la municipalité

Voici, au surplus, quelques-unes des revendications des chômeurs à Calais : distribution gratuite de charbon, à raison d'un sac par ménage et par mois ; paiement de sept allocations par semaine au lieu de six ; indemnités plus fortes pour les chômeurs célibataires habitant leur famille.

A ces revendications, la municipalité répond que le nombre des ménages étant d'environ 3.000 et la dépense de 8 francs par sac de charbon, il faudrait ouvrir un crédit supplémentaire de 24.000 francs par mois et qu'elle se conforme, au surplus, aux règlements. En ce qui concerne le paiement de sept allocations par semaine, si certaines municipalités le font, a-t-on déclaré à l'Hôtel de Ville de Calais, elles le font à leurs risques et périls, et la plupart d'entre elles sont actuellement en difficulté avec le règlement de leurs comptes.

Au surplus, M. Léon VINCENT, député-maire de Calais, a déclaré : « Nous payons maintenant 240.000 francs d'indemnités de chômage par semaine. Je passe sous silence les secours en nature attribués aux familles les plus nécessiteuses par le bureau de bienfaisance, dans la limite maximum des crédits qui lui sont ouverts. »

Et le député-maire a ajouté : « Nous vivons désormais au jour le jour... Le nombre des chômeurs progresse de 100 à 200 par semaine ».

Les chômeurs nous disent : « Retournez-vous vers l'Etat ! ».

Dois-je rappeler ici les innombrables démarches que j'ai faites dans le but de combattre la crise industrielle et commerciale, qui est à la base de notre misère ?... ».

UN ACTE DE BANDITISME COMMIS PRÈS DE MONS FIT DÉCOUVRIR UNE BANDE ORGANISÉE DE FRAUDEURS

L'affaire de l'acte de banditisme commis à **Roux**, près de **Mons**, chez le fermier Navez, que nous avons relaté il y a une quinzaine de jours et qui se développa par une épique chasse en auto, prend actuellement une tournure nouvelle. On se rappelle que quatre hommes sont détenus : le commissionnaire Picevette, le Belge Mathieu Smet, son beau-frère et deux chauffeurs d'autos : Edouard Van Esbroecke et Christian Cillemstein. Tous quatre ont comparu devant la Chambre du Conseil et étant donné l'état de l'instruction, il avait été envisagé de les remettre en liberté, quand arriva au tribunal, chez le magistrat-instructeur, M. Beaufaux, un haut fonctionnaire du ministère des Finances.

Deux redoutables fraudeurs

De l'enquête, dont les éléments ont été communiqués au Parquet de Charleroi et ensuite à la Chambre du Conseil chargée de prendre décision quant aux mandats d'arrêt, il résulte que l'on a arrêté les deux plus redoutables fraudeurs d'une bande internationale, forçant la frontière du territoire belge sur toute sa longueur.

Une bande organisée

L'enquête a établi que la bande disposait d'une trentaine de camions, puis d'une dizaine de voitures dont deux autos blindées pour le transport de fraudeurs et la fraude en même temps.

Un gangster américain dirige les expéditions, assure-t-on. Les autos sont munies de dispositifs spéciaux permettant de cisailler les câbles tendus par la douane, de déplacer les herses le long des routes. Parfois, les expéditions se déroulent en pleine campagne et les fraudeurs comblent les fondrières avec de la paille qu'ils emportent avec eux et foncent à travers tout.

Des crimes

L'instruction a déjà établi que ces fraudeurs ont plusieurs crimes sur la conscience et on signale notamment qu'ils ont tué le frère d'un sénateur belge parce que celui-ci était le soeur d'un chef douanier particulièrement vigilant que les fraudeurs voulaient atteindre.

Nombreuses arrestations prévues

La justice prépare à ce sujet un grand nombre d'arrestations dans la région frontière. Le ministre des Finances a décidé de coordonner lui-même les efforts des multiples services de police, des douanes et du fisc qui vont jouer dans cette enquête et de rester en relations avec les parquets.

Cette mesure semblait indispensable, l'insuffisance de liaison entre les services du fisc, de la douane et de la police permettant l'extension de la fraude, comme on l'a constaté à l'occasion de cette affaire.

Jusqu'à présent, les autos ont été saisies par les diverses autorités que ce genre de fraude intéresse.

Les cambrioleurs de Carvin jugés à Béthune

Ils ont été condamnés : Houdebert, à trois ans de prison ; Douterlingue et Van Sante, à deux ans ; Clin, à un an.

Ainsi que nous l'avions annoncé, ont comparu hier devant le tribunal correctionnel de Béthune, les nommés **Joseph Van Sante, Jean Dauterlingue, Roger Houdebert et Serge Clin**, quatuor de malfaiteurs qui, dans la nuit du 6 au 7 novembre, à l'Hôtel des Cygnes, au lieudit le Pont Maudit, à **Carvin**, commirent un audacieux cambriolage.

L'audience était présidée par M. Rogier, vice-président, assisté de MM. Joubert et Poulet, juge. M. Lautier, substitut, occupait le siège du ministère public et M. Duhamel remplissait les fonctions de greffier.

L'interrogatoire des malfaiteurs

M. le président rappelle les antécédents des inculpés : **Houdebert** très mal noté : **Van Sante**, vivant d'expédients et à la réputation très mauvaise ; **Dauterlingue**, pas mieux considéré, et **Clin** sur qui on ne donne pas de trop mauvais renseignements.

C'est **Houdebert** qui, le premier fut invité à s'expliquer car, outre le cambriolage de **Carvin**, il est accusé d'avoir, avec Douterlingue, volé une auto appartenant à M. Malfilatre, de **Lille**.

Houdebert cherche à ergoter pour, finalement, reconnaître avoir dérobé l'auto, mais sur l'invitation de Douterlingue, alors que celui-ci protesta pour reconnaître avoir rejoint Houdebert et avoir pris place près de lui dans la voiture.

Sur le cambriolage, Houdebert n'a plus de souvenirs bien précis, pas plus que Douterlingue, Van Sante ou Clin. A les entendre, ils sont alliés à **Carvin**, pour ainsi dire sans le savoir.

— C'est bizarre, dit le président, mais comment êtes-vous entrés dans la maison de Mme Boussemart ?

Houdebert a un moment d'hésitation puis reconnaît, comme il l'avait dit à l'instruction, avoir brisé des vitres.

Quant à **Van Sants** et **Deuterlingue**, ils n'ont fait que suivre Houdebert pour fouiller toutes les pièces de la maison qu'ils cambriolèrent. **Clin**, lui, n'aurait rien fait, bien qu'il fut établi qu'il pénétra lui aussi dans l'hôtel et grimpa au premier étage. Les cambrioleurs emportèrent leur butin dans la voiture, mais tous affirment qu'il n'y eut pas partage.

On entend ensuite M. Malfilatre, qui indique dans quelles circonstances on lui déroba sa voiture. Mme Boussemart vient dire ensuite comment le cambriolage fut accompli chez elle.

Mme Clin, mère d'un des inculpés, donne des explications sur le fameux télégramme qui fut adressé par Houdebert à son demi-frère Clin.

Les plaidoiries

Me Rase, avocat, se présente comme partie civile pour Mme Boussemart, et réclame 3.600 fr. de dommages-intérêts.

Me Hubaut plaide la cause du principal accusé, Houdebert, qui a volé l'auto et organisé le cambriolage.

Me Rondeux, du barreau de Béthune, en une très remarquable plaidoirie, soutient la cause de Douterlingue.

Me Freyez, du barreau de Versailles, avec beaucoup de sentiment, présente la défense de Clin et **Me Maie**, celle de Van Sante, dit Jo, le gentleman cambrioleur.

Le jugement

Après s'être retiré un moment, le tribunal rentra en séance et rendit son jugement en prononçant les condamnations suivantes : **trois ans de prison à Houdebert ; deux ans à Douterlingue et Van Sants. Clin s'en tire avec un an.** Les quatre cambrioleurs sont, en outre, solidairement condamnés à 3.600 francs de dommages et intérêts réclamés par la partie civile.

Ils ont été aussitôt reconduits à la Maison d'arrêt. Van Sante, dit Jo, qui commit un autre vol de 5.000 francs au préjudice d'un instituteur de **Lille**, et sur qui pèse la lourde suspicion de l'assassinat de Mlle Averlon, de **Lille**, sera prochainement transféré dans cette ville, pour s'expliquer avec le juge d'instruction.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU NORD

L'Assemblée générale mensuelle aura lieu le *dimanche 14 janvier*, à 17 heures, au Palais-Rameau, à Lille.

Ordre du jour : Allocution du Président ; compte financier du Trésorier, pour l'année 1933 ; rapport du Secrétaire général pour l'année 1933 ; élections du tiers sortant des Administrateurs, proclamation du résultat du scrutin ; récompenses aux Vieux Serviteurs (Palmarès) ; tombola de plantes variées, fournies par M. Emile Mulnard, horticulteur à Lille.

FEUILLETON DU 6 JANVIER. — N. 13

LA COMTESSE SARAH

par Georges OHNET

Et puis elle était sans appui, sans conseil, livrée à elle-même, ayant peut-être à débattre de graves intérêts avec des étrangers : la présence, surtout d'un homme plein d'autorité comme le colonel, ferait sans doute un effet considérable... Les gens sont si souvent impolis quand ils n'ont affaire qu'à une femme !...

A ces paroles, Merlot se redressa, comme un vieux cheval de troupe qui entend sonner la trompette ; ses yeux lancèrent des éclairs. L'idée d'avoir des torts à redresser, quelqu'un à molester, l'électrisa. Il fera beau voir qu'on essayât d'intimider la nièce d'un ami du colonel Merlot ! Crebleu ! Il était là, lui, et il saurait secouer les insolents !

— Tu as raison ! s'écria-t-il, notre place est auprès de Blanche, toi pour la consoler, moi pour la défendre. Nous allons demander une permission de sortie, à la supérieure, et nous partirons.

Un quart d'heure plus tard, un fiacre amenait Madeleine et son père rue de Bellechasse.

L'hôtel de Cygne laissé dans l'abandon par l'avarice sordide du marquis, est une grande construction de belle apparence, élevée sous la Restauration, entre cour et jardin. Une porte monumentale, qui n'a pas été ouverte depuis vingt ans, est flanquée de hautes bornes de pierre sculptée, verdies par l'humidité. Dans la cour, l'herbe pousse entre les pavés. Sur les volets de la façade, la poussière, délayée par les pluies, a mis un enduit noir. On pénètre dans l'hôtel, non par le superbe perron orné de vases de marbre depuis longtemps vides de fleurs, mais par l'entrée de service qui donne dans l'office. Un portier effaré, à moitié sourd, le seul serviteur, que le marquis eût conservé, et qui ne mettait jamais les pieds dans la maison, consentit, après des pourparlers prolongés, à laisser entrer monsieur et mademoiselle Merlot.

Le père et la fille traversèrent au rez-de-chaussée, une enfilade de pièces plongées dans une demi-obscurité et sur les murs desquelles dans leurs larges bordures dorées, des tableaux en très grand nombre étaient accrochés. Dans tous les coins, des toiles étaient posées par terre. Au milieu des pièces, des caisses éventrées perdaient leur paille qui jonchait les parquets. A peine, dans cet encombrement, un passage avait été ménagé. Madeleine et son père montèrent à tâtons un petit escalier, et, guidés par le jour, ils arrivèrent au premier étage, dans un boudoir qui servait de cabinet au marquis. Deux cris se firent entendre en même temps. Blanche et Madeleine étaient dans les bras l'une de l'autre. Une porte s'ouvrit sans bruit. La sœur qui avait accompagné mademoiselle de Cygne parut sur le seuil, grave et silencieuse. Et, par l'entrebaillement de la porte, Merlot aperçut d